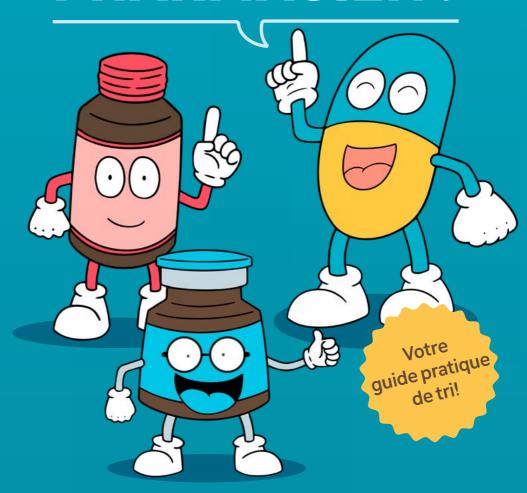
Médicaments périmés ou non utilisés?

RAPPORTEZ-LES CHEZ VOTRE PHARMACIEN!



bonusage.be | info@bonusage.be | pharmacie.be



VOTRE PHARMACIEN NE REPREND PAS

Que faire avec les emballages vides et les non-médicaments?

Les emballages vides de médicaments



Bouteilles en verre vides et propres

🖧 bulles à verre ou collecte sélective du verre



Seringues

a conteneurs à seringues (en vente chez le pharmacien), recyparc



Notices papier et boîtes en carton

recyparc ou collecte sélective des papiers



Bouteilles en plastique vides et nettoyées

le sac PMC bleu



Blisters et emballages en plastique vides

ordures ménagères

Les non-médicaments



Résidus de cosmétiques

ordures ménagères



Alimentation particulière (pour adultes et bébés), vitamines et produits à base de plantes

ordures ménagères ou collecte sélective des déchets organiques



Résidus de produits cosmétiques

recyparc



Résidus de produits chimiques

recyparc



Radiographies

hôpital, recyparc ou collecte sélective des déchets chimiques ménagers

LES MÉDICAMENTS N'ONT PAS LEUR PLACE DANS...





la poubelle





les toilettes ou l'égout



le parc à conteneurs

Attention: Les médicaments périmés ou inutilisés doivent toujours être rapportés à votre pharmacien. Le pharmacien les reprend gratuitement et se charge de les faire détruire.

Les médicaments ne sont pas des produits comme les autres. Les médicaments périmés ou non utilisés ne sont donc pas non plus des déchets comme les autres. En collaboration avec les Régions, l'ensemble du secteur pharmaceutique organise et finance la collecte sélective des médicaments périmés ou non utilisés afin de les faire détruire en toute sécurité.

Rapporter les médicaments périmés ou inutilisés à la pharmacie : un geste utile pour l'environnement

Ne gardez pas les médicaments périmés chez vous. Comme ces médicaments vous ont été préscrits par votre médecin ou conseillés par votre pharmacien dans une situation bien précise, ils risquent, en effet, d'être inadaptés voire dangereux pour d'autres usages. Par ailleurs, même les médicaments non-ouverts ont également une durée de conservation limitée. Contrôlez donc régulièrement votre armoire à pharmacie et retirez-en les médicaments que vous n'utilisez plus.

TRIER ET RAPPORTER:



En rapportant les médicaments périmés ou non utilisés à votre pharmacien, vous contribuez à la gestion des déchets pharmaceutiques et donc à la protection de l'environnement.

N'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien sur le tri et le retour des médicaments périmés ou non utilisés.



















